

Protocole de révision de la méthode One Planet Living

Notice pour le calcul des performances OPL-08 « Culture et Patrimoine »

Emetteur : One Planet Living, un partenariat entre WWF Suisse et Implenia Suisse SA

Date : Avril 2018

Auteur : François Guisan, Intégrateur Développement Durable, Implenia Suisse SA

Réviseurs OPL : Catherine Martinson, Directrice du Travail Régional, WWF Suisse
Benoit Stadelmann, Responsable du Travail Régional pour la Romandie, WWF Suisse

Coordination HES-SO : Florent Joerin, Professeur en Gouvernance Territoriale à la HEIG-VD

Réviseur HES-SO : Jean-Pierre Dewarrat, Professeur en Ingénierie du Territoire à la HEIA-FR

Réviseur externe : Erica Deuber - Ziegler, spécialiste Art et Culture

Notice pour le calcul des performances OPL 08 - Culture et Patrimoine - Plan d'Actions de Durabilité (PAD-OPL)

OPL 08 Culture et Patrimoine - Valeurs cibles* pour des quartiers OPL en Suisse							
Réf.	Descriptifs	A. Indicateurs de performance		B. Indicateurs de qualité		Cahiers techniques	Délais
OPL 08.1	Préservation du patrimoine	3	inventaires pré-projet	n	traces significatives du passé	ISOS, IFP, IVS	-
OPL 08.2	Promotion de l'art et de la culture	n	éléments distinctifs	-	culture locale	-	-
OPL 08.3	Vie socioculturelle de quartier	1	activateur OPL	-	gouvernance participative	-	-

* Les valeurs limites à atteindre pour un projet seront définies dans le Plan d'Actions de Durabilité OPL propre à la convention OPL dudit projet et peuvent différer des valeurs cibles mentionnées ici, selon prises en compte de spécificités locales (socio-économiques, urbaines et géo-topographiques).

Données de références, enjeux pour les quartiers OPL

La préservation du patrimoine et des biens culturels est notamment régie par la convention de l'UNESCO de 1970, ratifiée par la Suisse en 2003 et revisitée en 2015. Trois inventaires doivent être pris en compte dans la réalisation d'une opération immobilière : le patrimoine naturel (spécimens présents et passés), le patrimoine bâti (monuments existant et vestiges archéologiques) et le patrimoine culturel (histoire présente et passée, matériel ethnologique et biens artistiques).

Les principaux acteurs de la préservation du patrimoine et des biens culturels sont les cantons qui s'appuient sur des lois cantonales et possèdent des institutions, ainsi que les villes avec des budgets spécifiques. La notion de culture est défendue par l'Office de la Culture de la Confédération qui identifie six champs d'actions essentiels:

- a. l'école,
- b. le travail de fond et l'encouragement à la mise en œuvre de projets,
- c. les contrats de prestations avec des institutions culturelles,
- d. le soutien des pratiques culturelles amateurs et de l'engagement bénévole,
- e. les projets culturels visant à promouvoir l'intégration,
- f. l'infrastructure.

A partir de ces considérations chaque quartier OPL doit définir son identité afin de permettre aux habitants et usagers de s'approprier le périmètre de projet et de se sentir appeler à contribuer à une culture forte, vivante et intégratrice. C'est à ce titre qu'apparaissent aussi sous ce principe OPL la notion d'activateur OPL et de gouvernance participative devant permettre la « codécision » entre usagers finaux (locataires, employés) et propriétaires, pour animer et gérer des investissements concernant entre autres les services à la communauté et les aménagements extérieurs ou communs (voir aussi notices *Dotation OPL* et *Services de conciergerie*).

OPL 08.1 Inventaires du Patrimoine existant (bâti, culturel et naturel):

Références et cahiers techniques pour le mode de calcul de performances

Convention de l'UNESCO de 1970

Il n'est pas simple d'identifier une méthode particulière d'inventaire et documentation à appliquer de façon identique sur tous les projets. Plusieurs références existent qui permettent de définir différentes méthodes d'inventaire que ce soit pour l'identification de biens immobiliers de valeur, pour la détermination du patrimoine naturel et/ou pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel par région ou territoire.

Afin d'éviter autant que possible tous les conflits possibles autour des enjeux patrimoniaux, une approche des groupes d'intérêt très en amont du projet doit être encouragée. Les promoteurs d'un projet OPL (commune, développeurs et autres parties prenantes) doivent rendre des résultats sur l'analyse d'au moins trois inventaires, dont la méthodologie et les moyens d'étude devront également être expliqués et démontrés :

- « Patrimoine naturel », à minima conforme aux exigences d'études d'impacts sur l'environnement, à l'inventaire IFP (Paysages, sites et monuments naturels) et aux inventaires cantonaux des milieux et spécimens de valeur (arbres isolés, groupes d'arbres, alignements, cordons boisés, haies, etc.),
- « Patrimoine bâti » à renseigner de manière rigoureuse, sur plans, par reportages photographiques et observations de terrain, conforme à l'inventaire ISOS (sites d'importance nationale), à l'inventaire IVS (voies de communication historiques) et aux inventaires et recensements architecturaux cantonaux.
- « Patrimoine culturel », à renseigner de manière rigoureuse, par enquête auprès de la population locale et observations de terrain.

Rendus OPL 08.1 A par lots livrés pour la révision des Indicateurs de Performance - Inventaires du Patrimoine existant:

Projet (demande définitive) : Rendu des inventaires conformément aux indications citées ci-dessus.

Chantier/Livraison : Néant

Exploitation : Conservation documentaire pour consultation possible par les riverains ou des tiers des archives ainsi créées.

Rendus OPL 08.1 B par lots livrés pour la révision des Indicateurs de Qualité - Traces significatives du passé:

Projet (demande définitive) : Rendu des observations de choix de conservation selon inventaires réalisés. Dans la mesure du possible, les traces significatives du passé doivent être conservées, symbolisées ou renseignées d'une manière ou d'une autre pour chacun des trois inventaires.

Chantier/Livraison : Démonstration par l'équipe de projet de la prise en compte des inventaires dans la mise en œuvre du projet, avec présentation des éléments de preuve de la conservation des objets patrimoniaux identifiés et sur lesquels des engagements ont été pris par le Maître d'Ouvrage.

Exploitation : Preuve du maintien et entretien des éléments conservés comme traces significatives du passé.

OPL 08.2 Promotion de l'art et de la culture:

Références et cahiers techniques pour le mode de calcul de performances

Dialogue Culturel National, Rapport 2015 « Renforcer la participation culturelle en Suisse », par Médiation Culturelle Suisse

Le renforcement de la participation culturelle est l'un des trois axes stratégiques d'action de la politique culturelle de la Confédération. Renforcer la participation culturelle consiste à stimuler les occasions de confrontation tant individuelle que collective avec la culture et à encourager tout un chacun à participer activement à la définition de ce qu'est la vie culturelle.

Il n'existe pas de solution unique, il n'y a pas une seule manière de procéder. Beaucoup d'acteurs doivent intervenir dans de nombreux domaines pour permettre et encourager l'accès individuel et collectif à la culture et la participation active à la vie culturelle. Celui qui participe à la vie culturelle prend conscience de ses racines et développe sa propre identité culturelle, contribuant de la sorte à la diversité culturelle de la Suisse.

Un quartier OPL doit offrir des occasions de rencontres culturelles, selon une conception et une dynamique préalablement pensées et encouragées, intégrées dans la conception et la planification de projet. On peut penser ici à des chemins pédagogiques ou de sensibilisation (nature, paysages, alimentaires, etc.), à des espaces de jeux à connotation culturelle ou artistique (mobiliers urbains musicaux, aires de jeu thématique, jeux d'eau, etc.), à des représentations plastiques, artistiques ou littéraires, qui témoignent d'une vision ou d'un lien au passé.

Rendus OPL 08.2 A par lots livrés pour la révision des Indicateurs de performance - Promotion de l'art et de la culture / éléments distinctifs:

Projet (demande définitive) : Conception dans les espaces collectifs ou publics d'œuvre d'arts ou d'éléments urbanistiques (monuments ou mobiliers urbains), ainsi que de lieux communautaires (salles communes et petits équipements), permettant une déclinaison culturelle et/ou artistique dans le quartier.

Chantier/Livraison : Preuve de la bonne mise en œuvre des éléments planifiés en réalisation.

Exploitation : Preuve du maintien et entretien des éléments concernés

Rendus OPL 08.2 B par lots livrés pour la révision des Indicateurs de qualité - Promotion de l'art et de la culture / culture locale:

Projet (demande définitive) : Argumentaire sur les choix de concept et actions permettant un encouragement de la culture locale, comme renforcement de l'identité et culture du quartier et de la diversité culturelle suisse.

Chantier/Livraison : Preuve de la bonne mise en œuvre des éléments planifiés en réalisation.

Exploitation : Preuve du maintien et entretien des concepts et moyens concernés

OPL 08.3 Vie socioculturelle de quartier:

Références et cahiers techniques pour le mode de calcul de performances

Modèle d'affaire One Planet Living, garantissant la présence d'un activateur OPL en phase d'exploitation du quartier.

Pour encourager efficacement la participation culturelle et une gouvernance participatives sur les communs et aménagements extérieurs, il importe de fédérer les parties prenantes (à minima les développeurs, la commune hôte et des groupes d'intérêt) sur l'identification des besoins à couvrir et des modèles d'affaires possibles en termes de services à la communauté, services à la personne et gouvernance participative sur les communs et les aménagements extérieurs.

La responsabilité d'initier une telle dynamique incombe entre autres à l' « L'activateur OPL » (voir notice *Activateur OPL*) qui doit fonctionner comme une conciergerie dynamique de quartier (services, animation, information, formation, suivi, etc.), sous forme d'une association locale, d'une entreprise de proximité ou d'une coopérative d'usagers, qui sera amenée à gérer une partie des investissements des aménagements extérieurs, communs et services à la communauté.

Un compte de gestion doit être planifié et créé par les développeurs immobiliers et/ou investisseurs finaux, couvrant certains investissements avec entretien et maintenance, qui ont pour premier objectif d'apporter aménités, commodités et confort aux usagers finaux du quartier (voir notice sur les *Investissements différenciés OPL*). Ce compte et ses flux financiers devrait être créé à l'instar d'un compte chauffage (hors loyers spéculatifs) et géré par gouvernance participative, sur convocation des usagers en assemblée générale et /ou commissions ou groupes de travail ad hoc (selon besoins et volontés des usagers).

Rendus OPL 08.3 A par lots livrés pour la révision des Indicateurs de Performance - Vie socioculturelle de quartier / Activateur OPL:

Projet (demande définitive) : Argumentaire sur la création de l'activateur OPL, avec statuts, charte et principe de fonctionnement co-décisionnel (usagers-propriétaires), ainsi que le mécanisme lié aux investissements sur les communs et aménagements extérieurs garantissant un budget annuel, qui ne surenchérisse pas les loyers.

Chantier/Livraison : Inauguration de l'activateur OPL et première convocation en assemblée générale des usagers.

Exploitation : Compte-rendus réguliers (à minima trimestriels) des activités de l'activateur à la plateforme OPL.

Rendus OPL 08.3 B par lots livrés pour la révision des Indicateurs de Qualité - Vie socioculturelle de quartier / Gouvernance participative:

Projet (demande définitive) : Argumentaire sur le mode de fonctionnement participatif de l'activateur OPL et des responsabilités de gestion et/ou convocation, ainsi que de gestion financière de l'activateur par la gérance (service sous son contrôle) ou directement par une entité créée du type associatif ou coopératif.

Chantier/Livraison : Inauguration de l'activateur OPL et première convocation en assemblée générale des usagers.

Exploitation : Analyse des quotas de participation des usagers (et autres résultats de la gouvernance participative) dans les compte rendus à la plateforme OPL.

Suivi des performances Culture et Patrimoine (OPL 08) par phase de projet :

